



Accident causé par un artisan

Par **le floch**, le **09/10/2009** à **12:18**

Bonjour, rnla semaine derniere, je me suis cassé 3 côtes + poumon perforé en aidant (je lui ai proposé mon aide) l'artisan qui venait pour tuber ma cheminée. rn l'artisan avait donc installé une échelle pour monter sur le toit et 2 échelles plates mises bout à bout sur la toiture, il est monté à la 1^{er} échelle et une fois sur la 1^{er} échelle plate sur la toiture, je l'ai suivi (avec la gaine à la main) une fois que je suis arrivé en haut de l'échelle, lui est monté sur la 2^{ème} échelle plate, et là les 2 échelles plates qui étaient installées SANS SECURITE ont plié, l'artisan a glissé sur la toiture et de ce fait m'a fait tomber de l'échelle. rn je lui ai proposé mon aide, a accepté mais ne m'a pas obligé à monter à l'échelle. rn je voudrais savoir si sa responsabilité peut être engagée. rn merci de votre réponse

Par **le floch**, le **09/10/2009** à **18:39**

je précise que je suis propriétaire que j'avais engagé cet artisan rn merci pour vos réponses

Par **le floch**, le **10/10/2009** à **12:46**

merci pour vos réponses